

Commentaire : Le phénomène Start up à Paris en 2002 et pour les deux premiers mois de 2003

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS ET SON GREFFE : UN OBSERVATOIRE ESSENTIEL DE LA VIE DES ENTREPRISES PARISIENNES.

Paris compte actuellement 300 000 entreprises en activité, toutes formes juridiques confondues. Chaque jour, le greffe du Tribunal de commerce de Paris instruit plus 1 000 demandes d'information les concernant.

En 2002, tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité 143 000 formalités légales, dont 34 000 immatriculations et 90 000 formalités modificatives. Le Registre du commerce de Paris représente 10% de l'activité à l'échelle nationale.

QUE REPRESENTE LE PHENOMENE START UP SUR PARIS ?

Dès le début de l'année 2001, le greffe de Paris a pris l'initiative de « d'identifier » précisément les entités que l'on commençait à dénommer « Start up ». Cette démarche a été initiée par le greffe dans la perspective de suivre au plus près ce phénomène, alors qu'aucun code statistique d'activité n'était répertorié ni par l'Insee ni par d'autres organismes.

Le greffe s'est d'abord interrogé sur le sens du mot « Start up », qu'il a défini dans un premier temps comme « une entité commerciale dont l'activité principale ou exclusive est l'apport et l'exploitation d'informations supportées sur un site internet ». Le concept de Start-up concernait au départ les structures dont le business reposait essentiellement sur l'exploitation d'informations mises à disposition par le vecteur internet.

Le greffe a donc procédé dès le début de l'année 2001 à cette identification de la façon suivante :

- Un code spécifique était apposé après analyse de l'activité déclarée à l'immatriculation
- ou lors d'une adjonction d'activité ayant trait au domaine de l'Internet.

Cette définition a bien évidemment été élargie au fil du temps, confortée par le constat que bon nombre de ces entités avaient un mode de financement analogue, à savoir : de capitaux issus de levées de fonds provenant de capitaux risqueurs ou encore d'investissements de proximité.

DESCRIPTIF DE LA SITUATION DES START UP EN 2002

1- Quel est le profil des Start up parisiennes en activité (au 31 décembre 2002) ?

- 1 364 Start up sont en activité au 31/12 2002
⇒ en hausse de 22% par rapport au dernier chiffre connu (1 064 au mars 2002)

➤ Le profil juridique des Start up

- 77% des Start up se constituent sous la forme de SARL. Ce statut juridique, plus souple, s'adapte mieux à la gestion d'une petite structure.
- 15% des Start up sont des SA et des SAS constituées avec un capital social allant de 100 000 à plusieurs millions d'euros.

- 62% des Start up disposent d'un capital social compris entre 7 500 et 10 000 euros.
- **Le profil d'activité des Start up**
 - 28% des Start up en activité réalisent des logiciels informatiques.
 - Les autres Start up (65%) exercent un grand éventail d'activités, à savoir : conseil dans le domaine de l'informatique et de la gestion, agence conseil en publicité, activité de télécom, commerce de gros.
 - les 7% restant sont engagées dans l'édition et le commerce de détail.
 - les Start up engagées dans la biotechnologie ne sont pas identifiées par un code NAF spécifique. Le greffe a mis en place un système de marquage qui a permis de comptabiliser 67 entreprises actuellement en activité dans Paris intra-muros.
- **Le profil « chiffre d'affaires déclaré au greffe »**
 - 14% des Start up ont déposé leurs comptes annuels en 2001. Les dirigeants ne les publient pas, ont, soit voulu limiter les risques vis à vis de leurs potentiels clients et créancier, soit voulu occulter les résultats par rapport à des projets concurrents ou à une éventuelle levée de fonds.
 - 72% ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 euros.
 - 7,4% ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros.

2- Le point sur les immatriculations de Start up en 2002 sur Paris

- 489 immatriculations en 2002
- ⇒ en baisse de 47,4% par rapport à 2001
- Augmentation des créations de petites structures (par rapport à 2001)
 - ⇒ pour les créations de SARL : hausse de 10%
 - ⇒ pour les entreprises individuelles : hausse de 3%
 - ⇒ pour les SA et SAS : baisse de 8% (liée à des difficultés de levées de fonds).

3- Le point sur les défaillances de Start up en 2002 à Paris

- 71 défaillances de Start up en 2002 contre 138 en 2001
- ⇒ en baisse de 48,5%

Le passif :

- Passif déclaré global cumulé (41,5 millions d'euros)
 - ⇒ en baisse de 46%
- Dette fiscale cumulée (400 000 euros)
 - ⇒ en baisse de 64,5%
- Dette sociale cumulée (3,3 millions d'euros)
 - ⇒ en baisse de 22,5%

L'actif :

- Actif disponible global cumulé (4,5 millions d'euros)
 - ⇒ en baisse de 71%.

- Effectifs salariés directement concernés par les défaillances. 456 salariés, au moins.
⇒ en baisse de 65,5% par rapport à 2001

En conclusion : un stock en progression, les créations et défaillances en baisse

QUELLES EXPLICATIONS PEUT-ON APPORTER ? EST-CE DU AU RALENTISSEMENT ECONOMIQUE ?

1- Le constat factuel

En 2002, les Start up en activité ont rencontré des difficultés financières de trésorerie pour se maintenir.

Les jeunes pousses se trouvent confronté à un double challenge : disposer d'un produit le plus vite possible et conquérir rapidement le marché pour fidéliser leurs clients. Elles se trouvent par conséquent face à la nécessité de lever les fonds nécessaires pour poursuivre leur activité dans un contexte malheureusement défavorable, où les levées de fonds auprès des capitaux risqués ont baissé de 76% entre janvier 2002 et janvier 2003 (Source : *Journal du Net*).

2- Le constat économique

Le ralentissement de l'économie française en 2002 et le contexte international n'ont pas favorisé la création de Start up. La « crise » des nouvelles technologies depuis deux ans est l'une des causes de ce phénomène.

Par ailleurs, la raréfaction des financements en provenance des investisseurs en capital risque à l'échelon national et international n'a pas encouragé les créations (baisse de 65% en amorçage).

Beaucoup d'optimisme cependant : le dispositif initié par le Ministre Renaud Dutreil devrait incontestablement apporter un ballon d'oxygène à la création d'entreprises innovantes. Le projet de loi sur l'initiative économique prévoit des mesures de création d'entreprise accélérée, des mesures de reports de charges et l'allègement du coût fiscal de reprise de sociétés. En outre, le projet de loi Fontaine en cours de préparation œuvre pour inciter à la création d'entreprises innovantes.

➤ Le point sur le projet de loi Fontaine

Il vise à donner un statut fiscal et social dérogatoire plus favorable aux Start up via un crédit d'impôts recherche. Une exonération de charges fiscales et sociales serait allouée aux jeunes entreprises qui consacrent une part importante de leur chiffre d'affaires à la recherche. Un nouveau statut juridique, la société de capital risque unipersonnelle, devrait naître.

Dans un contexte peu favorable, le secteur de la biotechnologie demeure le principal secteur d'investissement en termes de Start-up. Sur les 67 Start up engagées dans ce secteur, actuellement en activité dans Paris intra-muros, 8 ont été créées en 2002, contre 15 en 2001, soit une baisse de près de 50%.

LES DEFAILLANCES DIMINUENT DE 48,5% EN 2002. POURQUOI ? POURQUOI NE S'ACCOMPAGNENT-T-ELLES PAS D'UNE REPRISE DES CREATIONS DE START UP ?

La baisse des défaillances des Start up se confirme en janvier et février : seules 3 Start-up ont déposé leur bilan à Paris.

Elle témoigne aussi d'un ralentissement général de l'économie du net avec une baisse avérée des créations : il semblerait que les Start-up les plus fragiles aient déjà disparu.

Une Start-up qui dépasse les 2 ans d'existence passe le cap difficile.

En 2002, 80% des Start up radiées du Registre du commerce (sur déclaration du dirigeant ou d'office) avaient un an d'existence. Toujours en 2002, 80% des Start up défaillantes avaient moins de deux ans d'existence.

➤ ***Pas d'amélioration en matière de cessions d'actifs des Start up défailantes.***

Le fonds de commerce de la Start up est principalement constitué d'éléments actifs très volatiles : fichiers de données, fichiers clients, matériel informatique, qui perdent rapidement de leur valeur.

La Start up se distingue d'une entreprise classique par le fait que les administrateurs et les liquidateurs judiciaires diligents ont peu d'expertises sur les fonds de commerce des Start up.

La Start up défailante réalise d'énormes investissements de départ, cumule des dettes, et rencontre ensuite de sérieuses difficultés pour vendre des actifs de faible valeur marchande. Le prix de vente des actifs est sans commune mesure avec l'ampleur du passif.

De ce point de vue, le greffe ne note aucune amélioration en 2002 : les Start up rencontrent les mêmes difficultés qu'en 2001 à céder leurs actifs.

➤ ***En conclusion***

Les Start up ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédures collectives en 2002 justifient certes d'un état de santé dégradé, mais néanmoins sans commune mesure avec l'endettement enregistré par le greffe en 2001.

Les effectifs salariés directement concernés par les défaillances de Start up diminuent de 65%.

A souligner : l'action de prévention du Tribunal de commerce constitue une chance pour sauver les Start up en difficulté.

➤ ***L'action de prévention des difficultés des entreprises***

Les difficultés des Start up ne sont malheureusement pas terminées !

Le service de la Prévention du greffe a détecté 131 Start up en difficulté en 2002, soit une augmentation de 54% par rapport à 2001.

La détection des difficultés des Start up, dès les premiers signes, représente une chance de sauver les entreprises qui peuvent encore l'être et les emplois.

26% des Start up détectées en prévention ont fait l'objet d'un jugement d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaire, mais seulement 4% des Start up ont bénéficié d'un règlement amiable. Point positif : 70% des Start up poursuivent actuellement leur activité.

➤ ***Start up : quelles perspectives en 2003 ?***

Les perspectives en matière de capital-risque pour 2003 sont encore incertaines. Sans substantielle remontée de la bourse, les levées de fonds en premier tour demeureront une véritable gageure.